

**Quelles sont les conditions générales pour avoir accès à un logement AIS ?**

- Les revenus du ménage ne peuvent être supérieurs aux revenus d'admission du logement social (sauf dérogation spéciale) ;
- Aucun membre du ménage ne peut être plein propriétaire, emphytéote ou usufruitier d'un bien immobilier affecté au logement ou à un usage professionnel.

**Comment introduire une demande de logement ?**

Le candidat locataire doit **prendre contact avec une AIS**. Chaque AIS a ses propres conditions d'inscription et d'attribution des logements. Il n'existe pas de registre d'attente commun. En principe, toutes les AIS sont susceptibles de proposer des logements dans différentes communes de la région bruxelloise.

**Attention : Il arrive que des AIS suspendent provisoirement leurs inscriptions, en raison de listes d'attente surchargées.**

**Vérifiez ces informations sur notre site Internet :**

<https://www.fedais.be/contacter-une-ais-candidatlocataire>

**Liste des Agences Immobilières Sociales (AIS) permettant l'inscription directe :**

<p><b>AISB-SIKB</b> Rue du marché aux Poulets, 39 1000 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Demande d'inscription selon les modalités renseignées sur le site <a href="http://www.aisb.be">www.aisb.be</a></p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 262 32 43 @ <a href="mailto:attribution@aisb.be">attribution@aisb.be</a> / <a href="http://www.aisb.be">www.aisb.be</a></p>
<p><b>Comme Chez Toi</b> Rue Vandermeersch, 53 1030 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Compléter le formulaire d'inscription et l'envoyer par poste à l'AIS. Le formulaire est téléchargeable sur le site Internet <a href="http://www.commecheztoi.org">www.commecheztoi.org</a>. Il peut également être obtenu par téléphone sur demande. Les inscriptions ont lieu chaque année du 01/01 au 30/06.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 230 36 14 @ <a href="mailto:accueil@commecheztoi.org">accueil@commecheztoi.org</a> / <a href="http://www.commecheztoi.org">www.commecheztoi.org</a></p>

<p><b>AIS Delta</b> Avenue des Staphylins 15 A 1170 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Compléter le formulaire d'inscription et l'envoyer par mail (sous format PDF) ou par courrier postal. Le formulaire peut être téléchargé sur notre site Internet ou demandé par e-mail.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 265 07 91 @ <a href="mailto:info@ais-delta.be">info@ais-delta.be</a> / <a href="http://www.ais-delta.be">www.ais-delta.be</a></p>
<p><b>AIS Etterbeek</b> Avenue des Casernes 31/1 1040 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscription uniquement sur rendez-vous.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 627 26 61 @ <a href="mailto:info@aisetterbeek.be">info@aisetterbeek.be</a></p>
<p><b>AIS Forest</b> Rue Pierre Decoster, 96 1190 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscriptions le lundi entre 9h et 16h sur rendez-vous.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 534 32 95 @ <a href="mailto:info@aisforest.be">info@aisforest.be</a> / <a href="http://www.aisforest.be">www.aisforest.be</a></p>
<p><b>AIS Frédéric Ozanam</b> Chaussée de Roodebeek, 407 1200 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscription par mail ou voie postale, ou formulaire à venir chercher à la permanence les lundis (entre 10h-12h et 13h-15h). Renvoyer le tout par mail ou par courrier à l'AIS.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 502 73 20 @ <a href="mailto:inscriptions@aizoanam.be">inscriptions@aizoanam.be</a> / <a href="http://www.aizoanam.be">www.aizoanam.be</a></p>
<p><b>AIS Hector Denis</b> Rue de Paris, 35 1140 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscription uniquement sur rendez-vous. La demande de rendez-vous doit être introduite en envoyant un e-mail à <a href="mailto:inscriptions@aishectordenis.be">inscriptions@aishectordenis.be</a></p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 216 08 24 @ <a href="mailto:inscriptions@aishectordenis.be">inscriptions@aishectordenis.be</a></p>
<p><b>AIS Jette</b> Rue Jules Lahaye, 284 1090 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscriptions sur rendez-vous. Contacter l'AIS : - par téléphone (lundi à vendredi : de 9H à 12H30) - ou par mail - ou via le site Internet de l'AIS (via l'onglet « contact »).</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 421 70 90 @ <a href="mailto:contact@ais-jette.be">contact@ais-jette.be</a> / <a href="http://www.ais-jette.be">www.ais-jette.be</a></p>

<p><b>La M.A.I.S.</b> Rue Potaerdegat, 22 1080 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscription uniquement sur rendez-vous.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 899 96 89 @ <a href="mailto:info@aismolenbeek.be">info@aismolenbeek.be</a></p>
<p><b>AIS Le Relais</b> Rue du Collège St-Michel, 13 1150 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscription aux permanences le mercredi de 8h30 à 12h, au siège de l'AIS.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 779 80 13 @ <a href="mailto:info@aisherelais.be">info@aisherelais.be</a> / <a href="http://www.aisherelais.be">www.aisherelais.be</a></p>
<p><b>Les Trois Pommiers</b> Avenue des Casernes, 41 1040 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Le formulaire de candidature est téléchargeable sur le site Internet des Trois Pommiers. Merci de ne pas téléphoner et de ne pas se présenter sur place.</p> <p><b>Contact :</b> @ <a href="mailto:logement@lestroispommiers.be">logement@lestroispommiers.be</a> / <a href="http://www.lestroispommiers.be">www.lestroispommiers.be</a></p>
<p><b>AIS Saint-Gilloise Théodore Verhaegen</b> Rue de Mérode, 121 1060 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Prendre directement contact avec l'AIS pour plus d'informations sur l'inscription.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 535 70 10 @ <a href="mailto:info@aissaintgilles.brussels">info@aissaintgilles.brussels</a> / <a href="http://www.aissaintgilles.be">www.aissaintgilles.be</a></p>
<p><b>AIS Saint-Josse</b> Rue de l'Union, 4 1210 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscription aux permanences les mardis et jeudis de 9h30 à 12h00, au siège de l'AIS.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 230 48 34 @ <a href="mailto:reception@aissj.brussels">reception@aissj.brussels</a></p>
<p><b>AIS Uccle</b> Rue de Stalle, 77 1180 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Prendre directement contact avec l'AIS pour plus d'informations sur l'inscription.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 605 17 40 @ <a href="mailto:info@aisuccle.be">info@aisuccle.be</a></p>
<p><b>AIS Woluwé-Saint-Lambert</b> Avenue Georges Henri, 399 1200 Bruxelles</p>	<p><b>Mode d'inscription :</b> Inscription uniquement sur rendez-vous.</p> <p><b>Contact :</b> ☎ 02 763 48 39 @ <a href="mailto:aisswsl@skynet.be">aisswsl@skynet.be</a></p>

Les **Agences Immobilières Sociales (AIS)** sont reconnues, agréées et subsidiées par la Région de Bruxelles-Capitale.

Elles ont pour objectif de socialiser une partie du parc locatif privé bruxellois afin de permettre à des personnes à revenus modestes d'accéder à des logements de qualité et à loyers abordables.

Grâce à l'aide de la Région de Bruxelles-Capitale, les AIS gèrent aujourd'hui la location de plus de 7.400 logements qui appartiennent majoritairement à des propriétaires privés. Ces logements sont dispersés dans les 19 communes bruxelloises.



### Plus d'informations ?

La Fédération des Agences Immobilières Sociales de la région bruxelloise (FEDAIS) répond à vos questions d'ordre général sur le fonctionnement des AIS. La FEDAIS ne s'occupe pas des inscriptions. Pour s'inscrire, vous devez directement contacter une AIS.

Une question ? Contactez-nous par téléphone ou par e-mail. La FEDAIS ne reçoit pas de public dans ses bureaux.

02 412 72 44 | [info@fedais.be](mailto:info@fedais.be) | [www.fedais.be](http://www.fedais.be)

**fedais.brussels**   
agences immobilières sociales

### Liste des Agences Immobilières Sociales (AIS) où l'inscription n'est pas directe :

Ces Agences Immobilières Sociales n'inscrivent que les candidats locataires qui reçoivent un accompagnement social de services partenaires. Elles ciblent généralement des publics spécifiques, qui sont particulièrement précarisés.

<b>AISAC</b> Rue Haberman, 10 1070 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.
<b>AIS</b> Chaussée de Haecht, 226 1030 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.
<b>Baita</b> Quai du Hainaut, 29 1080 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.
<b>AIS Habitat &amp; Rénovation</b> Chaussée d'Ixelles, 29 / B-29 1050 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.
<b>IRIS</b> Quai du Batelage, 11/34 1000 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.
<b>Logement Pour Tous</b> Rue de la Borne, 14 / 10 1080 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.
<b>Le Nouveau 150</b> Rue Haute, 150/25 1000 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.
<b>AIS Quartiers</b> Rue du Progrès, 323/8 1030 Bruxelles	Inscription via des partenaires de l'AIS uniquement.



Editeur responsable : FEDAIS-FEDSVK asbl/vzw - novembre 2022.

### Agences Immobilières Sociales (AIS)



**Conditions et modalités  
d'inscription**

**fedais.brussels**   
agences immobilières sociales